



16ème législature

Question N° : 14563	De M. André Chassaigne (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Puy-de-Dôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attribuaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > Développement des méthodes alternatives à l'expérimentation animale	Analyse > Développement des méthodes alternatives à l'expérimentation animale.
Question publiée au JO le : 30/01/2024 Date de changement d'attribution : 05/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les moyens consacrés au développement des méthodes alternatives à l'expérimentation animale. En France, 1,9 million d'animaux seraient utilisés chaque année pour des expérimentations. Or aux yeux de nombreux Français, l'expérimentation animale apparaît comme une méthode d'un autre temps, qui ne correspond plus aux attentes de la société. Selon un sondage réalisé en avril 2023 par Ipsos, « les Français sont aujourd'hui très majoritairement défavorables à l'expérimentation animale, une proportion en hausse de 10 points en 20 ans ». Deux tiers d'entre eux sont favorables à son interdiction totale, notamment lorsque des méthodes alternatives existent déjà et sont pour leur développement lorsque celles-ci n'existent pas encore. Ce sondage montre également que les Français sont ouverts à la mise sur le marché de médicaments testés selon des méthodes substitutives. « Pour cela, ils soutiennent très majoritairement le transfert de financements publics vers le développement de méthodes sans animaux et, afin de contrôler ces expérimentations, la mise en place d'une autorité indépendante ». Au regard de ce sondage, il souhaite connaître les dispositions que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour encourager et accélérer le développement de méthodes alternatives à l'expérimentation animale.